

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Mélusin a été créé en janvier 2017 par les 9 communes du Pays mélusin : Celle-L'Évescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Sanxay.

Il exerce pour le compte des communes les compétences « bâtiments scolaires » « services aux écoles » et « services périscolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires. Le SIVOS a pris la suite de la Communauté de communes du Pays Mélusin.

Hors temps scolaire, le SIVOS accueille les enfants les jours d'écoles autour des accueils périscolaires, de la pause méridienne et de l'accueil du mercredi.

Il a en charge l'entretien et la maintenance des écoles, les ATSEM, l'aide aux projets d'école... pour que les enfants trouvent des conditions favorables à leur scolarité en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

Services périscolaires

L'utilisation de l'un ou plusieurs de ces services (accueil périscolaire, pause méridienne, accueil du mercredi) nécessite une **inscription préalable et obligatoire**, matérialisée par le dossier administratif : fiche d'inscription, fiche sanitaire de liaison et copie du carnet de santé (vaccins).

Le dossier administratif devra être retourné dûment complété et signé au SIVOS du Pays Mélusin, 7 rue Enjambes, BP 70017, 86600 Lusignan **avant le 6 juillet 2018**.

Tarifs 2018-2019

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil syndical.

Accueils périscolaires

QF	matin et mercredi midi	après-midi - 1h (goûter inclus)	après-midi + 1h (goûter inclus)	goûter non pris	gratuité 1/2 heure (soutien...)	SANXAY après-midi - 1h sans goûter
0 à 600 €	0,70 €	1,01 €	1,71 €	- 0,24 €	- 0,38 €	0,77 €
601 à 800 €	0,93 €	1,34 €	2,28 €	- 0,32 €	- 0,51 €	1,02 €
801 à 1050 €	1,16 €	1,68 €	2,84 €	- 0,40 €	- 0,64 €	1,28 €
1051 à 1400 €	1,40 €	2,02 €	3,41 €	- 0,49 €	- 0,77 €	1,53 €
> à 1400 €	1,63 €	2,35 €	3,98 €	- 0,57 €	- 0,89 €	1,79 €

Restaurant scolaire

QF inférieur à 600 €	2,16 €
QF supérieur à 600 €	2,75 €

Accueil du mercredi

QF	avec repas	sans repas
0 à 600 €	5,83 €	4,61 €
601 à 800 €	7,77 €	6,15 €
801 à 1050 €	9,72 €	7,69 €
1051 à 1400 €	11,66 €	9,23 €
> à 1400 €	13,60 €	10,77 €

- Facturation de vacances à vacances
- Modalités de règlement :
 - carte bancaire sur www.tipi.budget.gouv.fr
 - chèques, espèces, carte bancaire au Trésor public de Vivonne. CESU uniquement pour l'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi et pour les enfants de moins de 6 ans. Chèques vacances uniquement pour l'accueil du mercredi.

Spray, diffuseur de culture en Pays Méluisin

Les 9 communes du SIVOS du Pays Méluisin partagent l'intérêt de favoriser l'accès à l'ouverture artistique et culturelle des enfants du territoire avec les ministères de la Culture, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale et le Pays des 6 Vallées.

Elles ont, par conséquent, répondu au dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle initié par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale en 2014.

« **Spray, diffuseur de culture en Pays Méluisin** » est le nom donné à l'ensemble du dispositif qui s'articule autour de 3 volets :

- 1) **La mise en place de Projets d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)** en collaboration avec les différentes structures susceptibles d'être partenaires sur ce genre d'actions (établissements scolaires, centre de loisirs...).
- 2) **La mise en œuvre de sessions de sensibilisation-formation** destinées à un ensemble de personnes en relation avec l'éducation artistique et culturelle : animateurs du centre de loisirs, enseignants, animateurs périscolaires, élus...
- 3) **L'organisation de résidences d'artistes** à des fins artistiques, culturelles et pédagogiques en faveur des habitants et des usagers des territoires ruraux et en partenariat avec Rurart. La résidence est constituée d'un temps dédié à la création et d'un temps consacré à des actions de médiation (ateliers de pratique artistique, rencontres avec les habitants...).

Depuis l'expérimentation du dispositif en 2014-2015, des conventions-cadre ont été signées entre la DRAC, le Rectorat, la DRAAF et le SIVOS du Pays Méluisin. L'actuelle convention permet la poursuite du dispositif Spray jusqu'en juin 2019.

Le SIVOS du Pays Méluisin bénéficie du soutien et de l'implication de Rurart.

Le Transport Scolaire

Le transport scolaire, organisé par la Région Nouvelle Aquitaine en lien avec Grand Poitiers Communauté urbaine, est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de Celle-l'Évescault, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Sanxay.

- imprimé d'inscription à transmettre à msap.lusignan@grandpoitiers.fr ou à remplir à l'accueil de la Maison de Services au public, 7 rue Enjambes, 86600 Lusignan.
- 91.50 € pour l'année scolaire (montant forfaitaire).
- règlement à réception de la facture correspondante, à la Trésorerie de Poitiers municipale.
- gratuités :
 - pour le 3ème enfant si l'ensemble de la fratrie est scolarisé dans les écoles primaires du territoire,
 - dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour les enfants scolarisés dans une commune différente de leur commune de résidence,
 - pour les enfants de l'école maternelle de Rouillé fréquentant l'accueil périscolaire (uniquement pour le trajet du matin ou du soir entre l'école maternelle et l'accueil périscolaire).